

SUBVENTION : LOCATION DE VAISSELLE



JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Le formulaire est en ligne sur le site de Trivalis :
<http://trivalis.fr/tdlf/demande-partenariat-vaisselle/>

- ✓ Un devis de location de vaisselle
- ✓ La copie du récépissé de déclaration de création de l'évènement (Préfecture)
- ✓ Numéro de SIREN/SIRET
- ✓ Les coordonnées bancaires de la structure

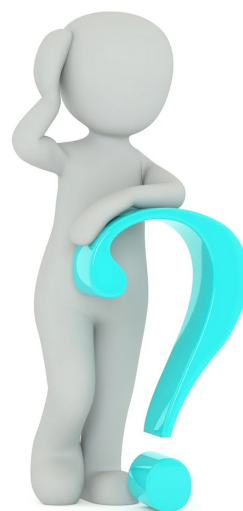
ANALYSE DE LA DEMANDE

A réception du formulaire et des pièces justificatifs, Trivalis envoie par mail un accusé de réception.

* En cas de refus, réception d'un courrier envoyé au responsable

* En cas d'acceptation, un arrêté de subvention est envoyé.

Prise en charge à hauteur de 30% plafonnée à 1 000 € TTC/par organisateur/par année civile



VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Après l'évènement sur présentation de :

- ✓ Copie de la facture acquittée pour la location de vaisselle traditionnelle,
- ✓ Photos de la mise en place du tri sur le lieu de l'évènement,
- ✓ Photos de la vaisselle traditionnelle en cours d'utilisation par les convives à table,
- ✓ Partage de votre démarche environnementale avec la publication d'une photo sur un ou plusieurs réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter)

